



LU POUR VOUS !

ENTRETIEN



Entretien avec
Nathalie MAKARSKI
Présidente de la Fédération des
Services Publics CFE-CGC
Secrétaire Générale du SNAPATSI

«UN SIMULACRE DE DIALOGUE SOCIAL»

Propos recueillis par
Gilles Lockhart

Comment se passent les négociations ?

Négociations est un bien grand mot... Les choses commencent à la prise de fonction de Gérard Darmanin comme ministre de l'Action et des Comptes publics, qui annonce le lancement d'une grande réforme de la fonction publique. Durant l'été 2017, les signes négatifs s'enchaînent : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report de l'application des mesures indiciaires et indemnitaires signées en 2016. Puis, on nous annonce une consultation via un Forum de l'action publique. Problème : tout tourne autour du fait que la fonction publique serait obsolète et ne saurait pas se réformer. Enfin, l'exécutif met en place le comité d'action publique "CAP 2022" composé, en grande partie, de gens du privé sans aucun syndicat présent. Voilà pour les tirs de barrage préparatoires.

Depuis l'ouverture de la concertation avec les partenaires sociaux, comment jugez-vous la méthode ?

Les grandes lignes des chantiers de la réforme sont dévoilées en février 2018 par le Comité interministériel de transformation publique (CITP) dont l'état des lieux est à nos yeux faux ou, pour le moins, pas fouillé. Nous exprimons notre désaccord avec cette feuille de route et demandons des amendements. À partir de là commence le cavalier seul du

PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE-CGC, NATHALIE MAKARSKI TIRE À BOULETS ROUGES SUR UNE RÉFORME DANGEREUSE ET SUR UN GOUVERNEMENT QUI RESTE SOURD.

gouvernement. Dans une négociation, il y a du donnant-donnant. Là, nos interlocuteurs nous écoutent mais ne se dévoilent pas... Ensuite, on apprend que les réformes sont mises en place au fil de l'eau par tel ou tel ministère sans annonce globale ni prise en compte de nos points de vue. C'est un simulacre de dialogue social !

Comment se positionne la CFE-CGC et quid de l'intersyndical ?

Beaucoup d'agents n'ont pas pris conscience des menaces qui pèsent sur leur sort et sur le service public : la mobilisation n'est donc pas simple. Pour sensibiliser aux dangers de la réforme, notre fédération a notamment diffusé des tracts inspirés par le film Le Jour d'après. Par ailleurs, il y a eu la manifestation du 10 octobre 2017, après le rendez-vous salarial, puis celles du 22 mars et du 22 mai 2018. Signe positif : l'intersyndicale est toujours active même si elle a connu quelques péripéties.

Mi-juillet, une rencontre a eu lieu a vec le secrétaire d'État à la fonction publique, Olivier Dussopt. A-t-elle servi à quelque chose ?

Non, si on considère que le contenu des chantiers a été confirmé, sans aucune concession de l'exécutif. Oui, car notre fédération a réaffirmé son opposition et sa conviction qu'une réforme de telle ampleur ne pouvait pas se faire contre les agents et leurs représentants et, in fine, contre les usagers. Le grand tournant va être les élections professionnelles du 6 décembre dans la fonction publique. Si la participation est massive, cela sera interprété comme un désaveu du gouvernement et nous retrouverons de la marge de manœuvre. Sinon, l'exécutif passera sa réforme en bloc. À nous de bien préparer ce scrutin pour être forts.



LU POUR VOUS !

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE : 4 CHANTIERS ET AUTANT DE DOSSIERS BRÛLANTS

1. UN NOUVEAU MODÈLE DE DIALOGUE SOCIAL

À la manière de ce qui a été fait pour le secteur privé avec le CSE,

l'exécutif veut :

- fusionner les comités techniques (CT), qui s'occupent des questions collectives touchant le fonctionnement des services, avec les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- réduire le nombre des commissions administratives paritaires (CAP) - qui traitent des questions individuelles : avancement, mobilité, notation, discipline - et supprimer le rendu obligatoire de leur avis en cas de mutation ou de promotion.

Le décryptage de Nathalie Makarski (présidente de la fédération des services publics CFE-CGC)

"C'est une remise en cause des instances de concertation dans le secteur public et une volonté de diminuer le rôle des syndicats. La fusion des CT et des CHSCT entraînera une perte de moyens et de temps disponible pour nos élus. Or, dans ce contexte de transformation de la fonction publique, on aurait plus que jamais besoin de "veilleurs" sur le terrain. Les thématiques santé et sécurité vont être diluées dans ces nouvelles instances. Quant aux CAP, elles vont être vidées de leurs principales compétences concernant la mobilité et l'avancement. L'administration pourra décider seule des carrières individuelles sans avoir de comptes à rendre aux représentants du personnel."

REFONDER LE CONTRAT SOCIAL AVEC LES AGENTS PUBLICS" : C'EST LE TITRE DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT AUX PARTENAIRES SOCIAUX EN AVRIL DERNIER. IL SE STRUCTURE AUTOUR DE QUATRE "CHANTIERS PRIORITAIRES" QUI DOIVENT DÉBOUCHER SUR UN PROJET DE LOI AU PREMIER SEMESTRE 2019.

2. PRIORITÉ AU RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS

Préférence donnée au recrutement de contractuels sur les titulaires avec notamment le projet de création d'un "contrat de mission" d'une durée de six ans maximum.

Le décryptage de Nathalie Makarski

"En partant du principe qu'un emploi pérenne peut être occupé indistinctement par un fonctionnaire ou un contractuel, ce chantier modifie totalement le statut de la fonction publique. Il traduit l'objectif que les futurs recrutements ne se fassent plus par le biais de concours d'accès mais par des embauches directes et ponctuelles."

3. RÉMUNÉRATION AU MÉRITE

Mise en place d'une "politique de rémunération plus individualisée pour mieux récompenser le travail et l'efficacité", et "donner un peu plus à ceux qui s'impliquent le plus dans leurs missions", selon le gouvernement.

Le décryptage de Nathalie Makarski

"Le gouvernement souhaite individualiser la rémunération des agents publics en fonction des résultats individuels et collectifs. C'est la porte ouverte à l'arbitraire, aux abus et aux dérives. Les règles actuelles permettent de garantir l'égalité de traitement des agents publics et de leur donner une certaine visibilité sur les modalités de fixation et d'évolution de leur rémunération, en fonction de grilles indiciaires et du point d'indice."

4. PLANS DE DÉPARTS VOLONTAIRES

Le Premier ministre a promis un "accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière". Autrement dit, les fonctionnaires dont le métier est menacé (par la numérisation entre autres) seront incités à se "recaser" au sein des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) ou à partir dans le privé. Le ministre Gérald Darmanin a même évoqué un "plan de départs volontaires" sur fond d'objectif de suppression de 120 000 postes sur le quinquennat.

Le décryptage de Nathalie Makarski

"Il s'agit de faire l'équivalent des plans sociaux du privé, ce qui est une vraie révolution. Si un service ferme, un agent sera incité à partir dans le privé. Sachant que dans la fonction publique, il n'y a pas de cotisation chômage pour les titulaires et donc pas d'assurance-chômage pour eux s'ils devaient perdre leur emploi."